



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DSUR  
GEREE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSE AVEC PROCURATION :**

M. BECHT donne procuration à Mme BOHN.

**EXCUSES :**

Mmes DIETRICH, GROFF, MM. HEMEDINGER, JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD 2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'environnement et du cadre de vie ; approuvant le principe et les dispositions de l'avenant au contrat-cadre 2013-2018,
- VU l'avenant au contrat-cadre 2013-2018 signé avec l'Agence de l'Eau,
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en dates des 27 janvier et 24 mars 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'affecter sur les crédits 2017 de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse les opérations figurant en annexe 1 jointe, pour un montant total de subvention de 243 887 €.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité